

SANCTION POUR ADDICTION PRESUMEE

Lors de plusieurs réunions d'instances de concertation, la direction a informé les représentants du personnel sa volonté d'insérer un volet « préventions des addictions » dans les règlements intérieurs de tous les établissements de Framatome. La CGT est intervenue avec force et insistance pour que ce sujet soit piloté avec intelligence. La CGT ne voulait surtout pas que la direction entre dans une logique de sanctions systématiques mais qu'elle entre dans un processus d'accompagnement et de suivi des salariés qui sont déjà en difficultés. Des sanctions pourraient avoir des conséquences dramatiques psychologiquement pour des salariés en situation d'addiction. Et ce, peu importe l'addiction.

Aujourd'hui la direction, veut insérer ce volet de prévention des addictions, quand nous avons étudié le projet de règlements intérieurs ainsi que celui des autres sites de Framatome, à aucun moment nous constatons la présence de dispositifs d'accompagnement de ces salariés « malades ».

Pire, nous avons le cas d'un salarié en situation d'addiction présumé sur le site de Romans. La CGT a demandé à la direction de l'accompagner dans sa démarche de soins afin de l'aider à s'en sortir en ayant une démarche non conflictuelle et humaine. La direction des ressources humaines a pris les choses en main.

RESULTAT : Le salarié a été sanctionné par un jour de mise à pied sans que la direction s'assure qu'il soit en phase de soins et sans preuve factuelle de son état de santé

Cette sanction a été prise sans que la direction n'ait la moindre preuve concrète lors des faits. La direction se base uniquement sur le fait que le salarié en question aurait avoué. Et oui, difficile à l'avenir de convaincre un salarié en souffrance de reconnaître une addiction et de se faire accompagner.

Dans la mesure où la direction ne veut pas faire de prévention, la CGT s'abstiendra de toute discussion sur ce sujet et refusera en bloc la volonté de la direction de sanctionner et de faire peur aux salariés « malades ». La direction alimente la peur chez les salariés et un salarié en situation d'addiction n'avouera jamais sa dépendance et ne se fera jamais soigner s'il n'a pas de soutien.

La direction se tiendra à l'entrée du site, contrôlera le personnel et en cas de résultat positif, interprétera les résultats, et sanctionnera...

Comportement INDIGNE d'une direction responsable. La CGT ne cautionnera JAMAIS ces agissements.

Comportement INDIGNE et INHUMAIN des ressources soit disant humaines qui sanctionne les salariés qui veulent s'en sortir.

PITROYABLE